

Subventions aux associations diverses

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur proposition de la Commission Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Rappel 1994	Demande 1995	Avis Commission
Comités de quartiers			
Comité de Quartier de Bregille	50 000 F	80 000 F	50 000 F + 10 000 F (pour travaux raccordements égouts)
Comité de Quartier des Chaprais (Chapraisienne)	9 000 F	10 000 F	10 000 F
Comité de Quartier des Prés de Vaux	15 000 F	12 000 F	12 000 F
Comité de Quartier des Torcols - Chailluz	3 000 F	10 000 F	5 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	75 000 F	non chiffré	76 000 F
Associations de Quartiers diverses			
Association Promotion de l'Information à Montrapon	25 000 F	27 000 F	25 000 F
Association de la Combe Saragosse	0 F	6 000 F	4 000 F
Banque Alimentaire Grette	3 000 F	5 000 F	3 000 F
Club Photo de Planoise	4 000 F	12 000 F	4 000 F
Club 3 ^{ème} Age Planoise (animation)	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Coordination Planoise	24 000 F	10 000 F	10 000 F
Nouvelle Pelouse	1 500 F	2 000 F	2 000 F
Palente-Village	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Passerelle de Planoise	20 000 F	22 000 F	20 000 F
Planois'elles	5 000 F	6 000 F	5 000 F
Torcolienne	4 000 F	6 500 F	4 000 F
Union Sportive des Prés de Vaux	3 600 F	2 900 F	2 900 F
Associations Anciens Combattants			
ADIRP (Déportés, Internés, Rapatriés, Patriotes)	2 500 F	2 500 F	2 500 F
ADIF (Déportés, Internés, Familles de disparus)	2 000 F	2 000 F	2 000 F
Fédération Nationale Combattants - 20 ans	1 000 F	3 000 F	1 500 F
UD - ACFCI (Français Musulmans Confession Islamique)	3 000 F	non chiffré	3 000 F
Associations Nature			
Amis de la Nature	6 500 F	6 000 F	6 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	6 000 F	7 000 F	6 000 F
Balise 25	1 500 F	3 000 F	2 000 F
Club Orientation Comtois	1 500 F	5 000 F	2 000 F
Groupe Spéléo du Doubs	6 000 F	8 000 F	7 000 F
Nyctalopithèques (groupe spéléo)	2 000 F	4 000 F	2 500 F
Spiteurs foux (groupe spéléo)	2 000 F	15 000 F	2 500 F
Voie des Fleurs	1 000 F	non chiffré	1 200 F
Société Hétéromorphe Amateurs de Gouffres (SHAG)	6 000 F	14 000 F	7 000 F

Associations	Rappel 1994	Demande 1995	Avis Commission
Associations Loisirs			
Besançon Automobiles miniatures	1 000 F	3 000 F	1 200 F
Kit Club Bisontin	1 000 F	2 000 F	1 200 F
Rail Miniature 25	2 000 F	2 000 F	2 000 F
Reine Marulaz	3 000 F	6 000 F	3 500 F
Société Numismatique	1 800 F	2 000 F	2 000 F
		+ 10 000 F	+ 7 000 F (pour édition ouvrage atelier monétaire royal)
Tarot Club	2 000 F	2 000 F	2 000 F
Tour Prends Garde	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Associations diverses			
Aide Humanitaire et Alimentaire de la Grette	3 000 F	non chiffré	3 000 F
Associer l'Art à la Vie	1 000 F	3 500 F	1 200 F
Amicale Andorhinas	6 000 F	7 000 F	6 500 F
Amis du Museum d'Histoire Naturelle de Besançon	4 000 F	4 000 F	4 000 F
Centre Culturel ESPERANTO	2 000 F	non chiffré	2 500 F
Coin de l'Amitié	4 000 F	5 000 F	4 500 F
Comité Amérique Centrale	7 500 F	3 000 F	2 500 F
Franche-Comté Consommateurs	9 000 F	20 000 F	9 000 F
Hibiscus	1 000 F	5 000 F	2 000 F
Ligue Droits de l'Homme	4 500 F	5 000 F	5 000 F
ORBIS (orpailleurs)	1 000 F	1 500 F	1 200 F
Phalistine Amitié	1 000 F	2 000 F	1 200 F
Prévention Routière	10 000 F	10 000 F	11 000 F
Que Choir / UFC	9 000 F	20 000 F	10 000 F
Restaurants du Coeur	4 000 F	4 000 F	4 000 F
Société Protectrice des Animaux	25 000 F	30 000 F	26 000 F
Associations Jeunesse - Enfance			
Clubs de Loisirs et d'Actions de la Jeunesse	4 000 F	10 000 F	4 000 F
Musique Rock			
Prima Festival	17 000 F	20 000 F	17 000 F
Los Production	100 000 F	100 000 F	100 000 F

La dépense totale, soit 539 600 F est à imputer sur le chapitre 945.91, article 657 code service 41070.

M. NACHIN : Je tiens à vous remercier Monsieur le Maire et puis à remercier les services pour avoir accédé à la demande que j'ai formulée à la Commission du Budget, à savoir faire apparaître non seulement la proposition de 1995 mais la demande de 1995 et le montant de la subvention obtenue en 1994.

M. LE MAIRE : Cela a été fait dans des délais rapides.

M. NACHIN : Tout à fait, oui. J'ajouterai que là encore très souvent, pour certaines associations, on ne suit pas l'évolution du coût de la vie.

M. LE MAIRE : Quelquefois c'est plus, quelquefois c'est moins.

M. NACHIN : Et cela rend difficile la vie des associations. Même si vous dites que je «pinaille», que ce sont des broutilles, pour une association qui a du mal à vivre, 1 000 F ou 2 000 F c'est très important.

M. LE MAIRE : Il serait difficile de mettre + 1,7 % à chacune des associations car il y en a de nouvelles.

M. NACHIN : On pourrait mettre 2 %.

M. LE MAIRE : C'est laissé à l'appréciation des commissions qui voient association par association, club par club, si on peut faire plus, si on doit faire moins etc. Je crois qu'il faut une certaine liberté d'appréciation et de décision.

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, je crois que nous avons regardé cela avec attention en tenant compte de chaque cas. Je prends le premier par exemple, le Comité de Quartier de Bregille : il ne vous a pas échappé qu'il y avait une subvention de 10 000 F supplémentaire ; on a tenu compte du fait que le Comité de Quartier de Bregille nous a fait état de travaux supplémentaires.

Les associations ont quand même été, dans une certaine mesure, augmentées d'une manière significative. De toute façon si nous avons augmenté très fort, vous nous auriez accusés de faire de l'électoratisme, ce qui n'est pas notre cas. Et je tiens aussi à rappeler à notre collègue et ami André NACHIN que les subventions ne sont qu'une partie, une toute petite partie, de l'aide de la Ville qui se traduit aussi par la mise à disposition, et souvent à titre gratuit ou fort peu onéreux, d'une multitude de prestations, une maison des associations, locaux à l'Hôtel de Ville, un centre aide service à la vie associative, les locaux de l'ancien restaurant des Fougères que la Ville a racheté au Centre Communal d'Action Sociale, et qui est maintenant ouvert aux associations, des aides en matériel aussi, très nombreuses qu'accorde Marcellin BARETJE. C'est un tout et je me bats toujours lorsque l'on résume l'aide de la Ville aux subventions qu'elle accorde.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Les subventions accordées à l'ensemble des associations de la Ville représentent entre 30 et 35 millions. Et il faut y ajouter toutes les prestations de locaux et autres qui leur sont fournies.

M. LE MAIRE : Et sur l'enveloppe globale de subventions aux associations, on a fait jouer l'inflation.

M. GRAPPIN : Je voudrais remercier l'Adjoint pour la subvention exceptionnelle qui nous est attribuée pour les travaux de raccordement à l'égout. Je voudrais aussi rappeler à l'Adjoint que du fait de nos statuts, le Comité de Quartier de Bregille va reverser cette année à la Mairie, à la Ville de Besançon, 16 000 F de droit de raccordement à l'égout, ce qui est tout à fait normal, plus la taxe d'habitation qui représente entre 5 et 6 000 F.

M. LE MAIRE : Merci au Comité de Quartier de Bregille.

M. JACQUEMIN : Mme VIEILLE-MARCHISET vient à l'instant d'évoquer le montant global de 30 à 35 millions des subventions allouées aux associations et d'indiquer naturellement les apports en nature. Est-ce que ces diverses prestations sont valorisées quelque part, sont estimées Madame ?

Mme VIEILLE-MARCHISET : Chaque fois qu'il y a une manifestation pour une association sportive, culturelle ou autre, le montant de la prestation en nature est évalué.

M. LE MAIRE : Elle est indiquée à l'association.

M. NACHIN : Je proposerai une quatrième colonne si c'est possible.

M. LE MAIRE : Il peut y avoir une cinquième colonne même ! (rires).

M. NACHIN : On n'ira pas jusqu'à la cinquième. Mais une quatrième colonne où serait indiqué, puisque Marguerite vient de dire que c'est valorisé, le montant des prestations offertes par la Ville à chacune des associations. Je ne sais pas si c'est possible mais je pense que cela serait intéressant.

Et puis, je l'ai dit à la Commission du Budget mais sans savoir quel était le montant de la demande formulée par la Compagnie BACCHUS, je constate que sa demande pour 1995 est de 80 000 F et qu'on ne lui accorde que 10 000 F. Je ne sais pas si la Compagnie BACCHUS est bien traitée dans ce cas-là mais ce que je sais c'est que le travail qu'elle fait est tout à fait remarquable, qu'elle va redonner cet été, à la Gare d'Eau, le Don Quichotte présenté il y a 2 ou 3 ans et qui était un spectacle de plein air d'une qualité tout à fait exceptionnelle. Je crois qu'elle contribue par des spectacles de ce type-là au renom de Besançon.

M. LE MAIRE : On pourrait dire la même chose pour le Théâtre des Manches à Balais qui demande 180 000 F et n'obtient que 30 000 F. Mais c'est en fonction aussi de l'enveloppe dont disposent les Adjoints.

M. FERRÉOL : Juste une remarque. Cette année, chers collègues, la Compagnie BACCHUS est subventionnée faiblement. Mais en 1994, elle n'avait rien eu. Pour l'animation d'été évoquée par notre collègue NACHIN, je lui précise que c'est la délégation de notre collègue Jean-Louis FOUSSERET qui a aidé la Compagnie BACCHUS l'année passée.

M. JACQUEMIN : Pour la Compagnie BACCHUS, Monsieur le Maire, je rejoins les propos tenus par André NACHIN. Il y a un travail de création extrêmement important qui est fait par cette compagnie, extrêmement courageuse, depuis de nombreuses années. Il est vrai que vous ne l'avez que peu soutenue depuis plusieurs années malgré ses demandes. On prend acte des 10 000 F qui lui sont accordés ce soir, c'est peut-être de bonne augure, je le souhaite. En tout cas, cela reste à un niveau extrêmement faible malgré tout, compte tenu des efforts financiers faits par la Compagnie et de son action.

M. LE MAIRE : On fera peut-être le compte de ce que l'on propose à la Compagnie BACCHUS ici et là pour que vous en ayez une idée plus précise, notamment pour le matériel.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.